

Conseil Municipal du 12 janvier 2024

Ouverture de la séance : 20h30

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal du 15 12 2023
2. Ouverture de crédits investissements 2024 (*délibération*)
3. Compromis cession terrain déchèterie (*délibération*)
4. Frais de formation pour la licence 4 (*délibération*)
5. Encaissement des chèques de paiement du repas des aînés (*délibération*)
6. Ajout d'une délibération sur Demande d'achat de parcelle PLANCON (*délibération*)
7. Résultats de la vente de bois
8. Plan national pour la transition écologique
9. Infos diverses

Sont présents : Virginie Duede, Nathalie Defrasne, Sophie Denimal, Cécile Ferniot-Papillon, Fleur, Manzoni, Frédérique Poupenev, Virginie Simonin, Estelle Verdot, Joël Bourrat, Vincent Bouvresse, Martial Hirtzel, Gino Michel, Jean-Marie Isabey, Alexis Martin

Et Oriane Pommey arrivée à 21h15

Sont excusés : Valentin Bugnet (pouvoir à F. Poupenev) ; Mélanie Gruet (pouvoir à V. Simonin) ; Joséphine Perrot-Minot (pouvoir à M. Hirtzel) ; Christophe Auriol (pouvoir à J. Bourrat)

Secrétaire de Séance : Nathalie Defrasne

Préalablement à l'ouverture de l'ordre du jour, Fleur Manzoni annonce son souhait de démissionner de sa fonction de 1^{ère} adjointe à la suite de changements dans sa vie professionnelle. Cette décision sera effective après le retour du courrier du préfet. Une fois la démission actée par le préfet, de nouvelles élections auront lieu au sein du conseil municipal. Fleur MANZONI reste conseillère municipale et accepte de conserver son mandat de vice-présidente du syndicat du marais de Saône.

1- Approbation du procès-verbal du 15 décembre 2023

Le procès-verbal de la séance de conseil municipal du 15 décembre 2023 a été adressé aux conseillers municipaux. Celui-ci n'appelle aucune observation, le vote recueille 16 voix Pour et 2 abstentions. Le procès-verbal du précédent conseil est validé.

2- Ouverture de crédits investissements 2024

Il est rappelé que conformément à l'article L1612-1 du CGCT, une délibération est nécessaire avant tout engagement, liquidation, et mandatement de dépenses, afin d'ouvrir des crédits pour régler de nouvelles dépenses d'investissement qui arriveraient avant le vote du budget, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent exceptés les crédits afférents au remboursement de la dette, conformément à l'article L.16121 du CGCT.

Le total des dépenses d'investissement (budget et décisions modificatives) prévues en 2023, hors remboursement de la dette, est de 724 740,94€

Il est donc possible d'ouvrir des crédits d'investissement à hauteur maximale de 181 185,23 €

Il est demandé au conseil municipal d'accepter une ouverture de crédits pour la somme de 5291,68€ correspondant à l'achat de bois pour réaliser les aménagements prévus dans la cour d'école (compte 2135).

Le devis de l'entreprise PRETOT Frères a été transmis aux conseillers avec les documents préparatoires

DELIBERATION n°1 : *Après avoir entendu l'exposé, et en avoir délibéré, le conseil municipal valide l'ouverture des crédits pour régler de nouvelles dépenses d'investissement avant le vote du budget, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent exceptés les crédits afférents au remboursement de la dette, conformément à l'article L.16121 du CGCT, soit au maximum 181 185,23 €, pour un montant de 5291,68€ pour l'achat de bois à l'entreprise PRETOT pour réaliser les aménagements prévus dans la cour d'école (compte 2315).*

Le vote recueille 18 voix pour, 0 abstention, 0 voix contre.

3- Compromis de cession du terrain de la déchèterie

Lors de sa séance du 17 novembre 2023, le conseil municipal a été informé que la CCPHD souhaite acquérir à l'euro symbolique la parcelle de la déchèterie de Bouclans afin d'harmoniser le foncier sur l'ensemble des déchèteries intercommunales, compte tenu de lourds investissements à prévoir à court et moyen terme pour optimiser et normaliser le fonctionnement des déchèteries du territoire.

Dans cette hypothèse, une clause a été ajoutée au projet d'acte de cession, permettant à la commune de récupérer la parcelle en cas de fermeture de la déchèterie et en l'absence d'un projet intercommunal sur la parcelle.

Une seconde précision a été intégrée quant à l'utilisation possible de la parcelle pour des manifestations de la commune s'y déroulant déjà épisodiquement (fête intercommunale par exemple), tant que la parcelle n'aura pas fait l'objet d'aménagements nécessaires au fonctionnement de la déchèterie.

Monsieur GRUET, qui assure l'entretien d'une partie de cette parcelle, a été informé préalablement de cette réflexion et ne formule aucune opposition à cette transaction se réalise.

Le projet d'acte de cession a été transmis aux conseillers avec les documents préparatoires.

DELIBERATION n°2 : *Après avoir entendu l'exposé, et en avoir délibéré, le conseil municipal valide la cession de la parcelle ZE 148 sise « Courbe Combe » à Bouclans, d'une superficie de 5 713 m² à la Communauté de Communes des Portes du Haut Doubs, pour la somme de 1€ symbolique TTC, dans les conditions prévues au projet de compromis communiqué, et en particulier la capacité de la commune à demander la restitution de la parcelle dans les mêmes conditions financières en cas de fermeture de la déchèterie et d'absence de projet intercommunal sur la parcelle.*

Le conseil municipal donne mandat au maire pour signer le compromis et procéder aux formalités permettant l'exécution de cette décision.

Le vote recueille 18 voix pour, 0 abstention, 0 voix contre.

4- Frais de formation pour la licence IV

Lors de sa séance du 13 décembre 2022, le conseil municipal s'est prononcé favorablement à l'unanimité pour la signature d'une convention avec le comité des fêtes de Bouclans, afin que la commune puisse disposer d'une licence IV.

Pour mémoire, il était établi :

Que cette licence IV a pour vocation à être cédée gracieusement par la commune à un éventuel exploitant souhaitant installer un établissement dans la commune,

Que dans l'intervalle le comité des fêtes sera considéré comme porteur de cette licence et assumera les obligations prévues en la matière,

Qu'en aucun cas le comité des fêtes ou l'un de ses représentants ne pourra disposer librement de cette licence, mais devra en référer préalablement à la commune, seule à même d'en décider.

Dans le cadre des échanges avec le comité des fêtes, le Président de l'association sollicite le conseil municipal afin que les coûts de la formation inhérente à l'exploitation d'une licence de vente de boissons alcoolisées soient pris en charge par la commune. Le montant estimé est de l'ordre de 400 à 500€ selon l'organisme de formation retenu. La formation dure 3 jours. Le Président de l'association la réalisera sur son temps personnel sans demande de contrepartie de la part de la commune.

DELIBERATION n° 3 : *Après avoir entendu l'exposé et en avoir débattu, le conseil municipal, compte tenu de l'engagement sur son temps personnel du Président du comité des fêtes et de l'enjeu qu'il y a à préserver une licence IV dans la commune, valide la prise en charge des coûts de la formation inhérente à l'exploitation d'une licence de vente de boissons alcoolisées par la commune, sur présentation d'une facture établie à son nom et de l'attestation de formation.*

Le vote recueille 18 voix pour, 0 abstention, 0 voix contre.

5- Encaissement des chèques du repas des aînés

Dans la séance de conseil municipal du 17 novembre 2023, le prix du repas des accompagnants au repas des aînés qui sont âgés de moins de 65 ans a été fixé à 30 euros.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser l'encaissement des chèques reçus, pour un montant total de 360€

DELIBERATION n°4 : *Après avoir entendu l'exposé et en avoir débattu, le conseil municipal confirme le prix de 30 euros pour le repas des accompagnants âgés de moins de 65 ans au repas des aînés.*

Le conseil municipal donne mandat au maire pour faire procéder à l'encaissement des chèques reçus, pour un montant total de 360€.

Le vote recueille 17 voix pour, 0 abstention, 1 voix contre.

5- Résultats de la vente de bois

Lors de la vente de bois du 14 décembre 2023, les lots suivants ont été attribués :

- Lot 232F49042 à la société MARSOLAT pour la somme de 20551€ pour 81 m3 (6 offreurs)
- Lot 232F49043 à la société Scierie de FALLETANS au tarif de 111090€ pour 189 m3 (17 offreurs)

Il est à noter le caractère assez exceptionnel de cette vente, remarqué par l'ensemble des acteurs.

Les plantations sont effectuées et gérées par l'ONF.

6- Plan national pour la transition écologique

Dans un contexte d'urgences climatiques et environnementales, la France s'est dotée d'une planification visant à accélérer la transition écologique. Après une année de travaux, qui aura mobilisé l'ensemble des ministères, des filières économiques, des représentants des collectivités locales, et associations environnementales, la France se dote d'un plan pour relever les 5 défis environnementaux d'ici 2030 :

- L'atténuation du réchauffement climatique
- L'adaptation aux conséquences inévitables du réchauffement
- La préservation et la restauration de la biodiversité
- La préservation des ressources
- La réduction des pollutions qui impactent la santé

Cette volonté se traduit en 3 objectifs :

- Moins 138 millions de tonnes de CO2 émises
- Plus 1,4 millions d'hectares à restaurer à la biodiversité
- Moins 10% de consommation d'eau.

Six thématiques sont déclinées en plans d'action

- Mieux se déplacer (-35MT eq CO2)
- Mieux produire (-113MT eq CO2)
- Mieux se loger (-28MT eq CO2)
- Mieux se nourrir (-13MT eq CO2)
- Mieux préserver nos écosystèmes (-25MT eq CO2)
- Mieux consommer

Plan d'action Mieux se déplacer, par exemple :

- Développer l'automobile propre et les voitures électriques
- Faciliter le report vers le vélo et les transports en commun
- Inciter au covoiturage pour les trajets

Plan d'action Mieux se loger, par exemple :

- De l'énergie renouvelable et décarbonée pour le chauffage

- Des rénovations des logements plus performantes et accompagnées

Plan d'action Mieux préserver et valoriser nos écosystèmes, par exemple :

- Protéger la richesse de nos sols
- Instaurer une meilleure gestion durable de nos ressources eau et forêt

Plan d'action Mieux produire, par exemple :

- Diminuer l'impact environnemental de nos flux logistiques
- Augmenter la production d'énergie propre

Plan d'action Mieux se nourrir, par exemple :

- Une production agricole plus durable
- Un engagement de toute la chaîne alimentaire pour promouvoir la durabilité des produits

Plan d'action Mieux consommer, par exemple :

- Mieux informer le consommateur sur les impacts environnementaux de la consommation
- Intensifier les achats responsables des acteurs économiques et des administrations

Quelques repères :

- Baisse de l'émission de CO2 depuis 1990 = 50% de l'objectif à 2030
- Climat : prévision en 2100 : +3,5° ; + 23 nuits tropicales ; -17% de précipitations en été ; +23% de précipitations en hiver.
- 2022 a été l'année la plus chaude depuis 1947
- Covoiturage : pour atteindre l'objectif il faut réduire de 600 km par voiture en 2030
- Voitures électriques : multiplier par 18 le parc actuel d'ici 2030

L'effort à fournir sera porté à 50% par les entreprises, à 25% par les collectivités et à 25% par les particuliers.

Les communes doivent restituer pour fin janvier un questionnaire d'environ 150 questions portant sur les actions déjà réalisées depuis le début du mandat, engagées et prévisionnelles.

Cette remontée d'informations alimentera un diagnostic par régions (échéance été 2024), puis servira de base à un plan d'actions personnalisé par région (COP régionales)

Ce plan national pour la transition écologique devient une priorité politique, et impactera donc nos choix et actions communales durant les six prochaines années. Il n'en demeure pas moins que les communes devront poursuivre leurs actions et investissements nécessaires dans tous les autres domaines.

21h15 : arrivée d'Orianne Pommey

7- Informations diverses

Artistes à la campagne Annuelle à Bouclans

L'annuelle des artistes à la campagne se déroulera à Bouclans en 2024. Le lieu d'implantation exact n'est pas encore arrêté (vraisemblablement derrière l'espace culturel). Ce sera peut-être la dernière édition avant quelques années.

Plainte pour caméras de surveillance

Le maire a reçu par courrier anonyme une plainte relative à l'utilisation illégale de caméras de surveillance. Ce courrier a été adressé aux conseillers municipaux. Un courrier d'encouragement à vérifier la législation a été adressé au propriétaire. La gendarmerie, saisie d'une affaire en rapport avec les protagonistes, a demandé communication du courrier. Il est rappelé que par principe, tout courrier anonyme ne sera pas pris en compte.

Retour sur le repas des aînés

120 participants étaient présents au repas des aînés. Globalement, les retours sont très positifs et les aînés remercient chaleureusement le conseil municipal pour cette action, en particulier par la voix du Président des Amis du Gour, mais aussi par des témoignages directs. Le repas et le musicien ont été fort appréciés.

Plantations des arbres

Les plantations d'arbres prévues dans le cadre de l'opération *Sensibilis'haies*, soutenue par la Fédération de chasse, ont été réalisées. La haie principale a été plantée au fond de la parcelle du bâtiment communal. Cela a été l'occasion de nettoyer et d'aplanir cette surface qui sera en partie enherbée et en partie aménagée en tout venant. Une quinzaine d'autres arbres, ainsi que des arbustes, ont été plantés en même temps en divers endroits de la commune.

Bouclans village ambassadeur des dons d'organes

La section locale de l'association française des dons d'organes tiendra son assemblée générale à Bouclans le 3 février à 9h00. Celle-ci sera suivie de la pose officielle d'un panneau à 11h devant « l'arbre de vie » planté au carrefour de la rue Jean Lallemand et de la départementale.

Pose d'une plaque « soldat Muller »

L'association du souvenir français a sollicité l'accord de la commune pour la pose d'une plaque commémorative sur la place du village de Vauchamps, honorant le soldat MULLER, mort pour la France en 1918, et natif de Vauchamps. La célébration du 8 mai 1945 honorera sa mémoire en présence des autorités civiles et militaires du Département et d'un détachement de l'école de sous-officiers d'active de Saint Maixent, dont la dernière promotion sera baptisée de son nom. Le conseil municipal accueille favorablement cette demande.

Demande d'achat de parcelles

Monsieur Cédric LAURENT et Madame Charlotte PLANCON sollicitent la commune pour l'achat des parcelles AC 59 et AC 60, situées en limite de propriété de leur maison, derrière l'espace culturel. Il s'agit en réalité d'alignement de limites leur permettant l'implantation du compteur d'électricité. Les surfaces respectives sont de 13 m² et 41 m². Il est proposé au conseil municipal de céder ces petites surfaces au prix de 35€/m², les frais étant à la charge des demandeurs et de donner mandat au

maire pour la mise en œuvre de cette décision. Les plans ont été transmis aux conseillers avec les documents préparatoires.

DELIBERATION n°5 : *Après avoir entendu l'exposé et en avoir débattu, le conseil municipal cède les parcelles E059 et E060 au prix de 35€/m², les frais étant à la charge des demandeurs et de donner mandat au maire pour la mise en œuvre de cette décision.*

Le vote recueille 19 voix Pour, 0 abstention et 0 voix contre.

Dates des anniversaires des nonagénaires

La commune a pour tradition de fêter les 90 ans de nos aînés, les conseillers les rencontrent chez eux autour du verre de l'amitié.

En 2024, les anniversaires sont les suivants :

Denise PASTEUR; Jeanne HUMBERT; Monique MAIRE AMIOT; Michel ISABEY; Madeleine JEUNOT ; Madeleine MOUGNARD

Paul CHATENAY a eu 90 ans en décembre 2023, il a reçu la visite de quelques élus début janvier.

Huguette GARNACHE CREUILLOT aura 100 ans en janvier 2024

Vœux du conseil municipal

Ils auront lieu samedi 13 janvier à 10h30 à l'espace culturel, les nouveaux parents de 2023 ont été invités et seront honorés à cette occasion.

Dates des prochains conseils municipaux

16 février 2024

15 mars 2024

12 avril 2024

17 mai 2024

14 juin 2024

5 ou 12 juillet 2024

6 septembre 2024

4 octobre 2024

8 novembre 2024

13 décembre 2024

Distribution des Bouclans Info Annuel

La distribution des Bulletins annuels sera effectuée par les conseillers dans les prochains jours.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45